

**Décision n° 2025-11 du 11 juin 2025 portant désignation d'une personnalité scientifique au sein du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer
Dénommé « ICM Montpellier »**

*Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1,
Vu le décret du 17 juin 2021 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,
Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 29 décembre 2019 et notamment l'article 13.2,
Vu l'article L 6162-7 du code de la santé publique,*

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
DECIDE**

Article 1^{er} :

En application de l'article L.6162-7 du code de la santé publique, le Professeur Frédérique PENAUT-LLORCA est désignée en tant que personnalité scientifique siégeant au conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer ICM Montpellier.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle est notifiée au bénéficiaire, ainsi qu'à ICM Montpellier et est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer. Une copie est adressée à l'agence régionale de santé Occitanie.
La présente décision est publiée au registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 11 juin 2025
En un exemplaire

Le Président
Pr Norbert IFRAH